



Conseil d'Administration

Saint-Martin-d'Hères, le 07/12/2021

Conseil d'administration du 07/12/2021 Délibération N°CA-2021-64

NATURE : AFFAIRES FINANCIERES

Objet : Convention de participation financière relative aux locaux ESCAPE, année 2020.

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, et notamment son article 5,

Vu le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts,

ESCAPE est un lieu de vie étudiant situé dans le quartier du polygone scientifique de Grenoble. Les étudiant-e-s et notamment les associations d'étudiant-e-s peuvent profiter des espaces de convivialité ou réserver des salles équipées.

Pour l'IEPG-UGA, ce sont deux associations qui occupent des créneaux hebdomadaires réguliers.

La clé de répartition des coûts de l'Espace Escape pour 2020 est la suivante :

- Grenoble INP : 31 %
- Crous Grenoble Alpes : 30%
- UGA : 26 %
- Sciences Po Grenoble: 13%, soit 5 714 euros

Ces coûts comprennent le fonctionnement, la maintenance des locaux.

Annexe : Convention de participation financière locaux ESCAPE référencée :

IEPG_CA_Convention participation financiere locaux Escape 2020_CA20211207

Le président fait procéder au vote.

Résultat des votes :

Nombre de présents : 17

Nombre de procurations : 8

Votes « Pour » : 25

Votes « Contre » : 0

Abstentions : 0

Décision du Conseil d'administration : La signature de la convention ESCAPE 2020 par la directrice est approuvée.

Jean-Luc Névache
Président du Conseil d'administration